



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DELEGATION REGIONALE AU RECRUTEMENT

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU **27 JUIN 2019**

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS AUX
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCES
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE
MER POUR LA REGION GRAND EST – SESSION 2019

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST -
PREFET du BAS-RHIN**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret N°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2019 portant ouverture des concours interne et externe pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019 portant nomination des membres du jury, examinateurs et correcteurs des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 mai 2019 fixant la liste des candidats admissibles aux concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 mai 2019 portant modification de l'arrêté de nomination des membres du jury, examinateurs et correcteurs des concours interne et externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU la décision en date du 11 juin 2019 portant nomination de M. Philippe MARTIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de délégué régional par intérim jusqu'au 1^{er} septembre 2019, du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Est à Dijon ;

VU la convention de délégation de gestion en date du 23 janvier 2019 portant expérimentation d'une mutualisation zonale de l'organisation des recrutements des personnels de catégorie C de la filière administrative pour l'année 2019 ;

VU les procès verbaux des réunions d'harmonisation des concours interne et externe ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin :

ARRETE

Article 1 : Le jury a fixé les listes des candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire des concours externe et interne, ouverts au titre de l'année 2019, pour le recrutement d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Les listes des candidats admis sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : Les candidats sont admis sous réserve de satisfaire à toutes les conditions requises pour pouvoir être recrutés en qualité d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer. Ces conditions pourront être vérifiées jusqu'à la date de nomination du lauréat.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à STRASBOURG, le 27 JUIN 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Yves SEGUY

ANNEXE 1 -A

CONCOURS EXTERNE :
liste des 38 candidats admis sur liste principale

CIVILITE	NOM Patronymique	NOM marital	PRENOM	Rang de classement
MADAME	DUWQUET		JULIE	N°1
MONSIEUR	CANAL		CHRISTOPHE	N°2
MADAME	BOLLEY		AUDREY	N°3
MADAME	SCHWAB	BERNHARDT	CINDY	N°4
MADAME	MASSAVIE		CHLOE	N°5
MADAME	KACZMAREK	JAKUBOYE	CELINE	N°6
MADAME	MEUNIER	COURATIER	VALERIE	N°7
MADAME	BRUART		CAROLINE	N°8
MONSIEUR	HENNEQUIN		MATTHIEU	N°9
MADAME	DOMBROWSKI		FLORIANE	N°10
MADAME	FUCHS	PRZEWOZNY	MARYLINE	N°11
MONSIEUR	PERNET		CEDRIC	N°12
MADAME	GIRARDIN		MARION	N°13
MADAME	VINCENT		LAETITIA	N°14
MONSIEUR	SCHAEGIS		PASCAL	N°15
MONSIEUR	BIRSTER		FRANCK	N°16
MONSIEUR	HUGUIN		JOHN	N°17
MADAME	ROUSSEL	EBELMANN	DELPHINE	N°18
MADAME	STRASBACH		LAURIE	N°19
MADAME	KETCHANTANG		RACHEL	N°20
MADAME	FAYS		MARINE	N°21
MADAME	POMMIEZ		JOANA	N°22
MADAME	MOLINA	LESAFFRE	AGNES	N°23
MADAME	JUNGERS		ANNE-SOPHIE	N°24
MADAME	VENTURINI	LAUER	MARION	N°25
MADAME	DECAUX	RENARD	JUSTINE	N°26
MADAME	THOUVENIN		MANON	N°27
MADAME	GUSTIN		LUDIVINE	N°28
MONSIEUR	LATCHOUMANAYA		AIMERIC	N°29
MADAME	HAMMANI		DOUNIA	N°30
MADAME	AST		BARBARA	N°31
MADAME	POLLASTRI	TABANI	CAROL	N°32
MADAME	KASTNER		NOEMIE	N°33
MADAME	CHARLES		EMILY	N°34
MADAME	TATULLO		SEVERINE	N°35
MONSIEUR	SCHMIT		SYLVAIN	N°36
MADAME	FOULON		AURORE	N°37
MONSIEUR	HAGENBURG		LEA	N°38

ANNEXE 1-B

CONCOURS EXTERNE :
liste des 32 candidats admis sur liste complémentaire

CIVILITE	NOM Patronymique	Nom Marital	PRENOM	Rang de classement
MONSIEUR	EL ABBOUDI		NABIL	N°1
MADAME	BRASTENHOFER		PAMELA	N°2
MONSIEUR	GERARD		ROMAIN	N°3
MADAME	JEREMIE		MARINE	N°4
MADAME	BRINETTE		FANNY	N°5
MADAME	VACCARI		JUSTINE	N°6
MADAME	DELEAM		CINDY	N°7
MADAME	PIERNE		LAURA	N°8
MONSIEUR	CALPHY		CEDRYK	N°9
MONSIEUR	GIULIANO		GEOFFREY	N°10
MADAME	LEVAVASSEUR		AURORE	N°11
MADAME	BOUCHER		SANDRINE	N°12
MADAME	FONDEUR		CATHERINE	N°13
MADAME	BARRACHINA	BRILLOUET	ANGELIQUE	N°14
MADAME	CORDARO		ALEXANDRA	N°15
MADAME	BUC		AURORE	N°16
MADAME	KAISER		ORIANE	N°17
MADAME	MEUNIER		SANDRA	N°18
MONSIEUR	THOMASOWSKI		GUILLAUME	N°19
MADAME	RIVALAN	CHERIF	LAURENCE	N°20
MADAME	ROBERT		FABIENNE	N°21
MADAME	REMOND		LUCIE	N°22
MADAME	DE MALOTKI		FANNY	N°23
MADAME	SCHOUVER		LANGE	N°24
MONSIEUR	FLAUSSE		FREDERIC	N°25
MADAME	COARASA	MOREIRA	CECILE	N°26
MADAME	MOUREY		LINDA	N°27
MONSIEUR	FAUCONNIER		AXEL	N°28
MADAME	TASSELLI		EVA	N°29
MONSIEUR	CHERNI		WASFI	N°30
MADAME	LEPAGNOL	SCHMITT	SANDY	N°31
MADAME	LAMOOT		CASSANDRA	N°32

ANNEXE 2-A

CONCOURS INTERNE :
liste des 18 candidats admis sur liste principale

CIVILITE	NOM Patronymique	Nom Marital	PRENOM	Rang de classement
MADAME	OMHOVERE		CLEMENTINE	N°1
MONSIEUR	KOUTTI		SOFIANE	N°2
MADAME	OLLANDA	RASSIGOT	ANNICK	N°3
MONSIEUR	THIRIET		ROMARIC	N°4
MADAME	MEDJBER		SOPHIA	N°5
MADAME	DE LA REBERDIERE		SOPHIE	N°6
MADAME	ZELTMANN	RUFF	ANGELIQUE	N°7
MADAME	ANDRE		LAURENCE	N°8
MADAME	FLESCHE		CLEMENCE	N°9
MONSIEUR	BRUNNER		AURELIEN	N°10
MADAME	CHEIKH	LABDOUNI	YASMINA	N°11
MADAME	BORNERT		MARIE-ANGE	N°12
MADAME	PRIETO		ROSE-MARIE	N°13
MADAME	VUONG		ALISON	N°14
MADAME	PONCHON		ESTELLE	N°15
MADAME	GILLE		ROMANE	N°16
MADAME	LAURENT		CINDY	N°17
MADAME	BREDY		ESTELLE	N°18

ANNEXE 2-B

**CONCOURS INTERNE :
liste des 13 candidats admis sur liste complémentaire**

CIVILITE	NOM Patronymique	Nom Marital	PRENOM	Rang de classement
MADAME	DAMASO		CHARLENE	N°1
MADAME	PERIN		ADELINE	N°2
MADAME	COPPINI		PRISCILLA	N°3
MADAME	DRIDI	AKKARI	ZOHRA	N°4
MONSIEUR	DESMOULINS		ARNAUD	N°5
MONSIEUR	SOTIN		JOHAN	N°6
MADAME	DELAHAYE		CAROLE	N°7
MONSIEUR	MEHL		STEPHANE	N°8
MADAME	BADROUDINE	AHMED	NASRA	N°9
MADAME	WENTZLER		MARIE	N°10
MADAME	CARRIERE	MONNIER	CATHERINE	N°11
MADAME	LAURENT		LISE	N°12
MADAME	CHARPENTIER		NADIA	N°13